

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
La direction de la santé publique

Le Département de la Haute-Savoie

Affaire suivie par :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Solenn REGNAULT, ingénieur du génie sanitaire

ars-ara-LAV@ars.sante.fr

Conseil départemental de la Haute-Savoie

Beatrice FEL, Responsable du service EENS

Beatrice.FEL@hautsavoie.fr

Mesdames et Messieurs les Maires de la
Haute-Savoie

Annecy, le 21 mai 2025

Objet : Déploiement d'actions coordonnées pour limiter la prolifération du moustique tigre et prévenir les risques sanitaires associés

**PJ : Carte des communes colonisées
Répartition des compétences**

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est désormais bien installé dans l'ensemble des douze départements de notre région. En 2024, 127 nouvelles communes ont été colonisées : plus d'un quart des communes et 75 % de la population régionale sont concernées.

Au-delà de la nuisance, ce moustique représente un risque sanitaire en raison de sa capacité à transmettre des virus comme la dengue, le chikungunya ou le Zika. La situation épidémique dans les Antilles a contribué à l'augmentation des cas importés : 274 cas ont été recensés dans notre région en 2024, entraînant 72 interventions de lutte antivectorielle, dont certaines suites à deux cas autochtones de dengue confirmés à Montélimar.

Une mobilisation locale indispensable

Le moustique tigre étant très opportuniste, il se reproduit dans des contenants du quotidien, souvent discrets ou oubliés, où de petites quantités d'eau stagnante suffisent à l'éclosion des œufs. Cela rend chaque espace extérieur, privé comme public, potentiellement favorable à sa prolifération. **La lutte repose donc sur une action collective, continue et coordonnée**, avec les communes comme premier relais d'action de proximité.

Vos compétences en matière de police sanitaire, vos liens avec les habitants et vos capacités à mobiliser les acteurs locaux (services techniques, écoles, associations...) font de vous un maillon essentiel de la lutte contre sa prolifération.

Une dynamique régionale à laquelle s'associer

Depuis 2022, l'ARS a lancé, aux côtés de la Métropole de Lyon et des Conseils Départementaux, une démarche de mobilisation sociale autour de cette problématique. Cette collaboration a permis de co-construire et de mettre à votre disposition :

- Un guide technique dédié aux collectivités : « L'essentiel à réaliser sur ma commune »,
- Un flyer pédagogique Vrai/Faux à destination des maires,
- Des lettres d'information envoyées à chaque étape de la saison (depuis l'adresse : contact@agirmoustique.fr),
- Et le site régional de référence : www.agirmoustique.fr, centralisant outils, retours d'expérience et bonnes pratiques.

Surveillance, coordination et accompagnement

L'ARS pilote la surveillance entomologique régionale, assurée par l'EIRAD dans le cadre d'un marché public, entièrement financé par l'Agence.

Ce dispositif comprend :

- Un réseau de pièges pondoirs dans les zones sensibles ou encore indemnes,
- Le traitement des signalements via www.signalement-moustique.fr, avec recherche de l'espèce sur le terrain

Les communes concernées sont systématiquement informées des opérations : pose de pièges, signalements, interventions.

Le rôle des référents communaux

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4), publié en 2024, un réseau régional de référents intercommunaux "espèces nuisibles à la santé" est en cours de structuration. Ces référents – idéalement un binôme élu/agent technique – ont vocation à :

- Coordonner les actions de prévention sur leur territoire en lien avec les référents communaux
- Bénéficier d'outils et d'accompagnement dédiés,
- Faire le lien avec les dispositifs régionaux existants (ambrosie, chenilles processionnaires, moustique tigre...).

Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous incitons à nous transmettre les coordonnées du binôme de votre commune à : ars-ara-LAV@ars.sante.fr

Cela nous permettra de les intégrer à cette dynamique et de leur transmettre les ressources nécessaires tout au long de la saison.

Une action locale, des bénéfices concrets

Le [guide technique « L'essentiel à réaliser sur ma commune »](#) dédié aux collectivités est proposé pour vous aider à identifier et mettre en œuvre un plan d'action sur votre territoire, dont vous trouverez ci-après un extrait :

Chaque action communale engagée permet de :

- Réduire les nuisances vécues par les habitants,
- Prévenir des risques sanitaires réels et croissants,
- Valoriser l'engagement de votre collectivité dans une stratégie régionale de santé publique.

Elles permettent également de renforcer la vigilance collective, et de faire évoluer les comportements.

Nous vous remercions sincèrement pour votre implication sur ce sujet prioritaire, et restons à votre disposition pour vous accompagner dans le développement de vos actions.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale de l'ARS
Et par délégation,
Le directeur de la santé publique,



Pour le Président
et par délégation,



L'essentiel à réaliser sur ma commune

Désigner des personnes référentes sur le sujet (dans l'idéal un binôme élu(e) / agent technique)

Visiter tous les espaces communaux pour identifier les lieux de reproduction possible du moustique-tigre

Établir une stratégie de lutte adaptée, prévue dans la durée = plan d'action pluriannuel

Favoriser l'implication de tous les acteurs de la commune (professionnels, associations, particuliers, structures relais...)

Éviter les gîtes larvaires dans les nouveaux aménagements, nouvelles constructions et rénovations
Intégrer des préconisations techniques

Former

les élus(e)s en contact avec la population, agents techniques, agents en charge de l'accueil, animateur(trice)s, ... sur :

- la réglementation
- la biologie du moustique-tigre
- les moyens de lutte sur les espaces communaux et les espaces privés
- les leviers utilisables pour mobiliser les professionnels et particuliers et les encourager à une lutte collaborative
- la méthode pour établir un plan d'actions adapté à sa commune

Agir au bon moment, chaque année

- Former élus et agents et/ou remettre à jour les connaissances
- Vérifier et entretenir les chemises, gouttières, toitures = s'assurer du bon écoulement des eaux
- Veiller à éliminer gîtes larvaires au centre technique municipal et dans tous les espaces communaux, y compris dans le cimetière
- Traiter régulièrement les avaires avec un produit larvicide biologique
- Gérer les sollicitations des administrés
- Sensibiliser, informer, mobiliser les professionnels et les particuliers pour une lutte efficace sur leurs espaces
- Communiquer sur les actions réalisées
- Évaluer l'efficacité des actions réalisées afin de les réajuster pour les années suivantes

Garder mobilisé et agir dans la durée pour réduire la pression moustique-tigre et améliorer le cadre de vie